

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de renouvellement avec extension de la carrière de Marat-la-Petite sur la commune des Hauts-de-Chée (55000) et de Raival (55260).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES SABLIERES DE LAIMONT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme ROBINET ROUSSEL, président de la société LES SABLIERES DE LAIMONT

RCS / SIRET

3 2 8 4 3 9 7 5 7 0 0 0 2 7

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°1-c : Installations classées pour la protection de l'environnement : Extension inférieur à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE.	1-c : Surface de l'extension = 206 245 m ² soit 20 ha 62 a 45 ca qui est inférieur à 25 ha. ICPE : - rubrique 2515-1a : Broyage, concassage, criblage, ... de déchets non dangereux inertes ; - rubrique 2517-1 : Station de transit,... autres que ceux visés par d'autres rubriques, - rubrique 2760-3 : Installation de stockage de déchets inertes. IOTA : - rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou ... dont les écoulements sont interceptés par le projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévu est un renouvellement de carrière avec extension pour la poursuite des activités de la société Les Sablières de Laimont.

La surface du renouvellement est de 124 500 m² correspondant à celle de l'exploitation actuelle. La surface de l'extension envisagée est de 206 245 m² soit environ 20,62 ha sur 11 parcelles réparties sur les communes Les hauts de Chée et Raival. Le projet ne suscitera aucune démolition ou défrichement car il s'agit de terrains agricoles.

Les matériaux qui seront extraits sont des roches massives calcaires avec des intercalations argileuses présentes au sein du gisement notamment sur la zone centrale. Ces matériaux seront associés en mélange avec des matériaux propres pour utiliser tout le gisement présent, ce qui permettra de minimiser la quantité de déchets lors de l'exploitation.

L'exploitation est prévue sur une période de 30 ans avec 2 ans de remise en état. La production annuelle moyenne sollicitée est de 220 000 t avec au maximum 240 000 t par an.

4.2 Objectifs du projet

La carrière de Marat-la-Petite a été autorisée le 28 avril 2006 pour une durée de 20 ans et arrive donc à échéance le 28 avril 2026. Pour anticiper cette échéance, la demande de ce projet s'inscrit pour la pérennisation de la Société et répondre aux besoins des chantiers du BTP.

Lors de l'estimation du gisement présent sur la surface initiale d'exploitation, une forte présence argileuse avait été détectée, mais pas de façon précise. Ce qui a généré sur l'emprise initiale d'exploitation, un stock de stériles important qui recouvre une zone encore exploitable. De ce fait, le gisement initial s'en retrouve diminué et il est nécessaire de pouvoir poursuivre l'exploitation en trouvant une alternative. Le projet de renouvellement prévoit un remblayage avec ces inertes sur place.

Pour le renouvellement de l'exploitation, le gisement restant est estimé à environ 1 000 000 m³ avec stériles. En ce qui concerne l'extension, le gisement est estimé à environ 3 433 000 m³ avec stériles.

L'objectif de ce projet est d'exploiter une réserve de gisement, de pérenniser une activité déjà existante et de continuer à répondre aux besoins locaux des chantiers du BTP. On peut aussi rajouter que le processus de mélange de matériaux pourrait ainsi permettre l'exploitation de nouvelles ressources considérées jusqu'à présent non exploitables et ainsi pallier à la substitution de matériaux alluvionnaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La carrière étant déjà en activité, le périmètre sera agrandi et une clôture sera ajoutée sur la surface de l'extension, les panneaux de signalisation sont déjà en place. L'accès et le chemin d'exploitation sont déjà aménagés depuis lors de la première autorisation d'exploiter et ils seront maintenus pour le renouvellement et l'extension.

Les installations et les fronts de tailles se déplaceront selon le plan de phasage prévu en annexe 8.1.4.

Une notice explicative de cette partie accompagne ce CERFA.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le cadre de ce projet, la poursuite d'exploitation est prévue ainsi :

Lors des différentes phases, la hauteur du gisement est estimée à 20 m et pour respecter la hauteur de front réglementaire de 15 m maximum, l'exploitation se fera sur deux fronts de 10 m.

Phase 1 : Fin d'exploitation de l'emprise initiale avec la zone où le stock de stériles est présent.

Phase 2 : Exploitation de la zone la plus à l'est de l'extension pour permettre le déplacement des installations de l'emprise initiale vers la zone d'extension.

Phase 3 : L'emprise initiale sera entièrement remblayée, l'extraction se fera sur deux zones pour des raisons techniques. L'une sera exploitée en temps sec et la seconde en temps humide. Les installations seront placées dans la zone exploitée de la phase 2.

Phase 4 : La phase 4 se poursuit dans le même sens que la phase 3, les deux fronts se décalent vers le sud-ouest.

Phase 5 : La zone la plus à l'ouest sera exploitée et les zones de la phases 4 seront remblayées.

Phase 6 : Lors de la phase 6, la zone centrale restante sera exploitée.

Les deux dernières années du projet seront dédiées au réaménagement final du site.

Le plan de phasage, le descriptif des phases et un tableau des différentes valeurs sont indiqués en annexe 8.1.4.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis et sera soumis à

Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- rubrique 2510-1 : Exploitation de carrières,

Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- rubrique 2515-1a : Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes,

- rubrique 2517-1 : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques,

- rubrique 2760-3 : Installation de stockage de déchets inertes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur du gisement	20 m (exploité sur 2 fronts de 10 m)
Surface cadastrale de l'extension	206 245 m ²
Surface exploitable de l'extension	166 528 m ²
Surface du délaissé périphérique de l'extension	39 717 m ²
Volume total brut à extraire	4 476 960 m ³
Volume de matériaux commercialisable	3 133 872 m ³
Tonnage brut à extraire (densité =2)	8 953 920 t
Tonnage commercialisable (densité =2)	6 267 744 t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Marat-La-Petite,
Les Hauts-de-Chée (55000):
Section : ZB
Parcelles : n°15, n°18a, n°19, n°20, n°
21, n°22, n°23, n°24, n°33, n°34.

Raival (55260) :
Section : YC
Parcelles : n°8, n°9.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 2 0' 5 7" 17 Lat. 4 8° 8 9' 8 7" 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière bénéficie d'une autorisation d'exploiter par l'arrêté préfectoral n° 2006-1111 édité le 28 avril 2006. Le site a été autorisé pour l'exploitation de carrière sous la rubrique 2510-1 et l'installation de criblage-concassage sous la rubrique 2515-1. Ces deux rubriques étaient classées sous le régime d'autorisation. La surface d'autorisation était de 12,45 ha sur la parcelle 15 de la section ZB de la commune des Hauts-de-Chée.

La production maximum autorisée est de 140 000 tonnes par an pour une production annuelle moyenne de 100 000 tonnes. La quantité totale initiale à extraire était d'environ 2 400 000 tonnes (1 200 000 m³).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche du site est située à 5 km au nord-est, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 (410008071) intitulée "Prairies et pelouses calcaires de Mouillonlieu à Longchamps-sur-Aire". Quant au ZNIEFF de type 2, la plus proche est située à 6 km à l'ouest, il s'agit de celle dénommée "Forêt de Lisle-en-Barrois" (410030458).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se situe à plus de 16 km au nord-ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site à plus de 20 km du Parc Naturel Régional de Lorraine (FR8000020) au nord-est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est située dans un rayon de 10 km autour de l'emprise du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection éloignée le plus proche est situé à 1.5km au nord-est au niveau de la commune d'Erize-la-Petite. Un autre périmètre de protection est identifié ; mais à 3 km à l'est de l'emprise du projet, il s'agit du périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 5 km autour du projet. La plus proche zone Natura 2000 identifiée est située à plus de 8 km au nord-ouest de l'emprise du projet. Il s'agit de la zone Natura 2000 - Directive Oiseaux "Forêt et l'étang d'Argonne et Vallée de l'Ornain" (FR4112009).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à plus de 10 km au sud, vers Bar-le-Duc.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau et ne nécessite pas d'utilisation d'eau dans le process. Lors des périodes de pluies, le front d'exploitation situé sur les zones argileuses ne sera pas exploité pour des raisons techniques d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise concernée par le renouvellement et l'extension correspond à des surfaces agricoles. De plus il s'agit d'une activité déjà existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La remise en état prévue sera de rendre les terrains à leur utilisation d'origine, dans ce cas-ci il s'agira d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production annuelle moyenne prévue est d'environ 220 000 tonnes par an qui sera évacuée par camion de 25 tonnes ce qui représente entre 33 et 34 camions par jour pour une période de 260 jours ouvrés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures sonores ont été réalisées pour confirmer que le site respectera la norme des nuisances sonores et ne dépassera pas la limite des 70 dB. De plus l'extraction des matériaux ne se fait qu'à la pelle (pas d'usage d'explosif).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation utilisera la méthode de campagne ponctuel de concassage criblage qui peut engendrer quelques vibrations qui ne seront pas importantes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation du site se fera en dent creuse comme sur l'emprise initiale d'autorisation. De plus des mesures de nuisances ont été réalisées pour vérifier que le site respecte la réglementation des vitesses particulières, qui doivent être inférieur à 10 mm/s.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation de l'extension ne nécessite aucun traitement chimique, il s'agit d'un traitement mécanique.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés sont inertes : stériles, décapage, refus de criblage, un peu de déchets non dangereux (restes de repas), minimes. Les déchets dangereux peuvent être : chiffons souillés (ponctuels en cas de risque de rupture de flexible par exemple).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications ne seront que temporaires puisque les zones exploitées seront remblayées après chaque phase d'exploitation. La remise en état sera coordonnée à l'exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les boisements à proximité de l'emprise du projet seront conservés ainsi que ceux situés dans la zone du délaissé périphérique afin d'éviter tout impact sur ce milieu.

Les parcelles du projet sont occupées par l'activité agricole.

Les ruisseaux identifiés sur les cartes sont des ruisseaux intermittents, c'est-à-dire qu'ils sont à secs et cessent de couler une partie de l'année ou au moins deux fois tous les cinq ans.

Par rapport à la santé humaine, l'emprise du projet est assez éloignée de l'habitation la plus proche (plus de 300 m) et l'exploitation étant réalisée en dent creuse, le risque de poussière sera concentré au niveau du site. Les camions transportant les matériaux du site ne traverseront pas Marat-la-Petite et utiliseront le chemin d'accès déjà existant pour rejoindre la route départementale D116.

Aucune utilisation d'eau n'est prévue dans le traitement des matériaux puisqu'il s'agit uniquement d'un traitement mécanique par concassage-criblage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire, le projet de renouvellement pourrait être dispenser d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Le projet n'affecte pas de patrimoines biologiques, les terrains sont agricoles et seront restitués en fin d'exploitation,
- Le projet reste sur la même activité d'exploitation que celle autorisée, aucun défrichage n'est envisagé,
- Le projet n'affecte pas de ressources en eaux,
- Les accès sont déjà créés et seront entretenus.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LAINONT

le,

12/01/2021

Signature

